



FOOT N°608 DU JEUDI 18 AVRIL 2024

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

L'Assemblée Générale du District se tiendra le samedi 22 juin 2024 à Douvaine. Lors de cette Assemblée aura lieu l'élection du nouveau Comité de Direction au scrutin de liste bloquée en application des articles 13.1 – 13.2 et 13.3 des Statuts du District.

Renseignements et documents sur le lien suivant :
<https://hautesavoie-paysdegex.fff.fr/documents/?cid=108>

L'appel à candidature se déroulera du 21 avril au 21 mai 2024.

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE



DIVERS :

CDOS : Temps d'échange JO 2024

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline :

Haut Giffre

Commission Compétitions :

CS Amphion – AS Marin – US AAG – FC Vuache – FC Cranves Sales – Thonon AS – Reignier JS – GJ AALP – AJ Ville la Grand

Commission des Règlements :

AS Thonon – Foron FC

Commission Féminines :

FC Chambotte

Commission de l'Arbitrage :

FC Cluses

Commission des Délégués :

US AAG